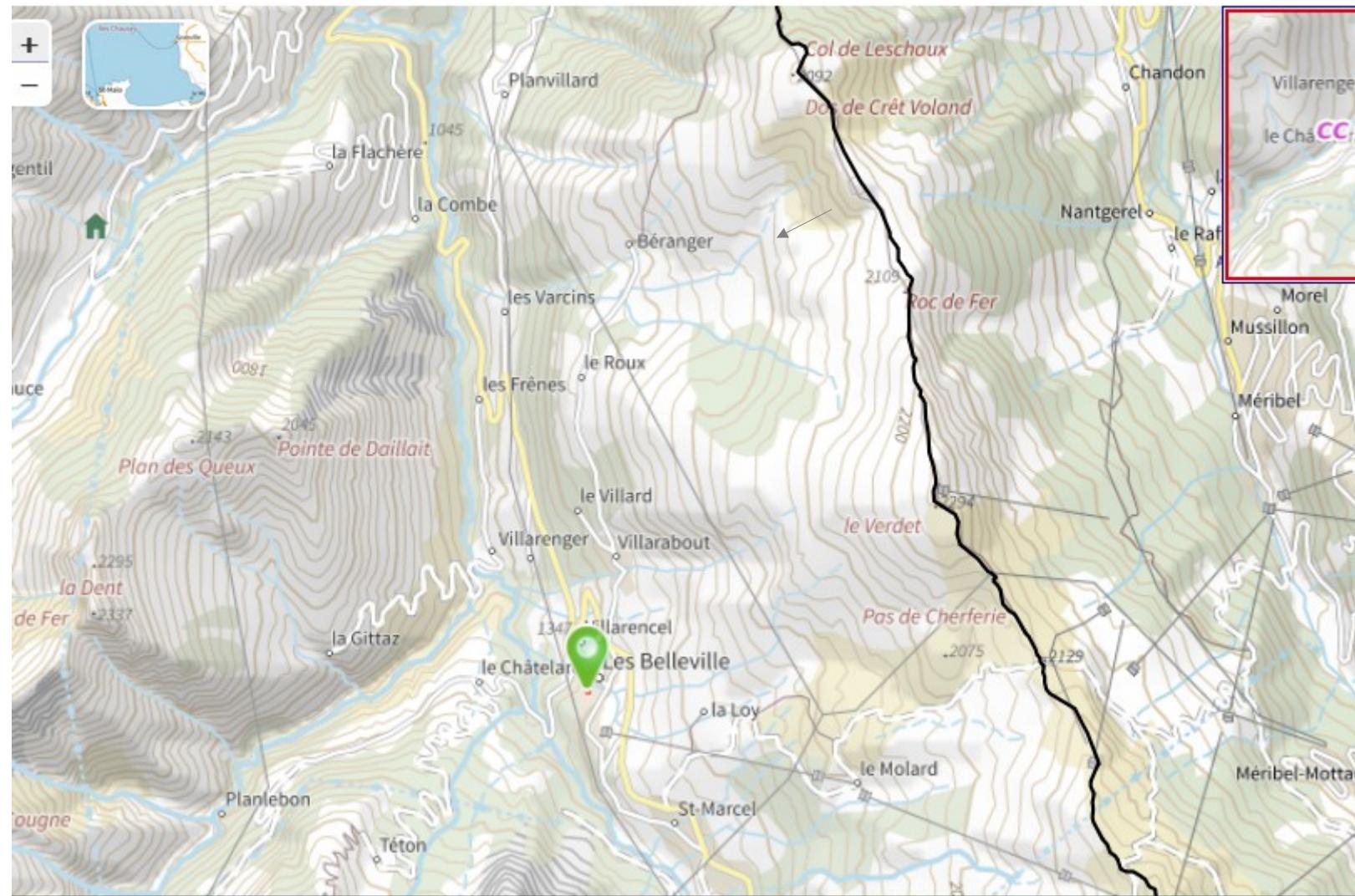


COMMUNE :

Nom du demandeur :

Plan de situation à l'échelle de la commune avec chalet repéré (échelle de 1/15 000 à 1/25 000)

permettant de localiser le terrain et le chalet par rapport au chef-lieu de la commune et précisant l'altitude et les voies de desserte avec leur dénomination (en 2 vues si nécessaire).



COMMUNE :

Nom du demandeur :

Plan cadastral (échelle 1/1000) orienté (indication Nord). En cas de hameau le chalet sera repéré.



COMMUNE :

Nom du demandeur :

2 documents photographiques couleur au moins (*possible sur plusieurs pages différentes*), permettant de situer le terrain dans le paysage proche et lointain avec report des angles de prise de vue sur les plans de situation ou de masse avant travaux ;

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Photos des 4 façades existantes à ce jour (en précisant l'orientation : Est, Ouest, Nord, Sud)
(possible sur plusieurs pages différentes)

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Plan masse (échelle 1/500 ou 1/1000 à préciser dans le doc) comportant :

- les limites cotées du terrain (repérer l'ensemble des parcelles contiguës dont le demandeur est propriétaire)
- la description du *relief avant et après travaux* (courbes de niveau, relevé altimétrique du terrain naturel)
- les plantations existantes à maintenir ou à supprimer
- l'emprise cotée au sol de la construction (avant et après) avec les distances par rapport aux limites séparatives
- la localisation des équipements publics existants desservant le terrain et la construction (voiries, accès, réseaux...), préciser le cas échéant le système d'assainissement présent ou envisagé.

COMMUNE :

Nom du demandeur :

2 Coupes du bâtiment et des abords cotées au 1/50ème ou 1/100e du bâtiment et des abords (précisant l'implantation du bâtiment par rapport au terrain naturel) : état existant et projet avec repères altimétriques.

COMMUNE :

Nom du demandeur :

- un plan coté de chaque façade : façade actuelle + projet volets ouverts + projet volets fermés (si présence de volets) indiquant :
 - les dimensions (longueur, largeur, hauteur),
 - la taille et le positionnement de chaque ouverture,
 - l'épaisseur de la toiture (+ 1 schéma de constitution ajouté dans la notice descriptive),
 - la nature des matériaux et les couleurs.

(pour une meilleure lisibilité notamment lors de la projection en commission, vous pouvez utiliser 1 page par état)

Façade Nord

Etat actuel sur le terrain	Projet volets ouverts	Projet volets fermés (si présence de volets)
----------------------------	-----------------------	--

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Façade Sud

(pour une meilleure lisibilité notamment lors de la projection en commission, vous pouvez utiliser 1 page par état)

Etat actuel sur le terrain	Projet volets ouverts	Projet volets fermés (si présence de volets)
----------------------------	-----------------------	--

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Façade Ouest

(pour une meilleure lisibilité notamment lors de la projection en commission, vous pouvez utiliser 1 page par état)

Etat actuel sur le terrain	Projet volets ouverts	Projet volets fermés (si présence de volets)
----------------------------	-----------------------	--

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Façade Est

(pour une meilleure lisibilité notamment lors de la projection en commission, vous pouvez utiliser 1 page par état)

Etat actuel sur le terrain	Projet volets ouverts	Projet volets fermés (si présence de volets)
----------------------------	-----------------------	--

COMMUNE :

Nom du demandeur :

selon la situation, le demandeur pourra ajouter :

- photographie des enduits, des matériaux et assemblage si nécessaire.
- Éventuellement des photographies de l'intérieur et le cas échéant de détails constructifs notables (charpente, linteaux, pierres...).
- en cas de ruine dans un hameau d'alpage ou groupement de bâtiments, fournir des photographies anciennes, des vues de l'ensemble et repérer le chalet. Fournir également des photos des bâtiments voisins qui permettront une approche comparative.

COMMUNE :

Nom du demandeur :

NOTICE DESCRIPTIVE

- Historique du chalet (préciser les éventuelles phases de travaux antérieurs)
- Site d'implantation : description du cadre naturel et paysager, présence de milieux sensibles le cas échéant,
- Utilisation actuelle du bâti et celle envisagée,
- Accès : conditions d'accès actuelles, pendant le chantier, & futures ;
- Chantier : organisation pour l'acheminement des matériaux (mesures prises pour limiter les impacts, gestion des déchets)
- Surface du bâti avant et après
- Méthodes constructives et matériaux :
 - procédés de restauration : consolidation des murs , démolition/reconstruction, identifier les éléments conservés.
 - matériaux utilisés (pour les murs, la toiture, les menuiseries) et leur mise en œuvre (pierres sèches, emploi de béton, chaux, type de couverture, menuiseries). En cas de réfection de la toiture, croquis détaillé mentionnant également l'épaisseur totale de la future toiture.
Mettre éventuellement des exemples sous forme de croquis ou photos des matériaux utilisés ou RAL.
- Traitement des abords
- Fonctionnement et emplacement actuels et futurs en matière d'eau, d'assainissement, électricité...

COMMUNE :

Nom du demandeur :

SIMULATION APRES TRAVAUX

- dans l'environnement proche
- dans l'environnement lointain

COMMUNE :

Nom du demandeur :

Notice de prise en compte des enjeux naturels et agricoles

- Le chalet est-il situé au cœur ou dans la périphérie de surfaces exploitées ?
- L'accès au chalet est-il commun avec les parcelles voisines et notamment celles exploitées ?
- Existence de clôtures agricoles ou parcs de regroupement des animaux ou plateforme de traite à proximité ?
- Quelle est la ressource en eau sur le secteur ? Cette ressource est-elle également utilisée par les exploitants agricoles ?

La CDPENAF a établi une doctrine qui prévoit :

- qu'en cas de proximité avec des espaces agricoles, une convention de bon voisinage avec le ou les exploitants voisins soit signée
- que le terrain d'agrément autour du chalet réservé à l'usage du pétitionnaire ne dépasse pas 1000 m²
- qu'un bail soit signé avec l'exploitant agricole pour les surfaces en propriété au-delà des 1000 m² mentionnés ci-dessus.

Le demandeur est invité à lire la rubrique « doctrine CDPENAF » sur le site services publics de la Savoie

<https://www.savoie.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-energetique-et-ecologique-amenagement-du-territoire-construction-logement/Urbanisme-et-amenagement/CDPENAF/CDPENAF>

Il y trouvera notamment dans les annexes un modèle de convention de bon voisinage, et de bail.

Dans le cas de transfert de propriété, vous devrez prendre contact avec la SAFER (Sté d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) : 04 79 28 74 27